



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

**Séance du 14 décembre 2021 à 19 heures 30 minutes  
Salle d'honneur**

**Présents :**

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christlan, M. GALLOIS Dominique, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

**Procurator(s) :**

M. GONTIER Benjamin donne pouvoir à M. FLAJOLET André

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. DELANNOY Michaël, M. GONTIER Benjamin

**Secrétaire de séance :** Mme MENARD Michèle

**Président de séance :** M. FLAJOLET André

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Michèle MENARD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les nouvelles mesures et restrictions sanitaires amènent à annuler tous les événements prévus jusqu'à nouvel ordre.

La gestion des inondations a été compliquée mais toutes les forces mobilisées ont permis de gérer au mieux cet épisode.

Concernant le projet de réhabilitation des rues d'Aire et de Hurtevent, un tapis provisoire a été posé par la CABBALR. Un contrôle des limites de propriété domaine public/domaine privé va être lancé par la commune.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité.

Il est inscrit au compte-rendu, qu'avec l'accord de Monsieur Dominique GALLOIS, une délibération non prévue à l'ordre du jour du conseil du 14 décembre a été rattachée à celui-ci le 25 janvier 2021. Cette délibération est la délibération 2021-089 *Décisions modificatives n°4 – Annule et remplace les délibérations n°2021-074 du 18/10/2021 et n°2021-084 du 14/12/2021*. Cette délibération a été prise à la demande du trésorier de Lillers afin de rééquilibrer en recettes et en dépenses le budget suite aux décisions modificatives susvisées.

<b>Cat.</b>	<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>TAUX %</b>
C	<i>Adjoint technique</i>	<i>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	50 %
C	<i>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	50 %
C	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	50 %
C	<i>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	50 %
C	<i>Adjoint d'animation</i>	<i>Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	50%
C	<i>Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	50%
A	<i>Attaché</i>	<i>Attaché principal</i>	100 %

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide

**D'ACCEPTER** ses propositions

**DE FIXER** les taux de promotion détaillés dans le tableau ci-dessous

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

### **2021-077 Création d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du comité technique du 14 décembre 2021,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal en date du 14 avril 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché principal, un emploi de rédacteur territorial, un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer un emploi d'adjoint technique dans le cadre de la promotion interne et de l'avancement de grade,

Considérant que les agents remplissent les conditions statutaires requises pour la promotion interne et l'avancement de grade,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- La création d'un emploi d'attaché principal, permanent à temps complet
- La création d'un emploi de rédacteur territorial, permanent à temps complet

## **2021-078 Recensement 2022 : Recrutement des agents recenseurs et fixation de la rémunération**

Les opérations de recensement partiel de la population auront lieu du 20 janvier au 19 février 2022 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs et de fixer leur rémunération selon les modalités suivantes :

- Création de 7 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- Rémunération nette de
  - 1,50 € par feuille de logement
  - 0,80 € par bulletin individuel
  - 6 € par bordereau de district
  - 18 € par journée de formation
  - 0,50 € de prime forfaitaire par habitant
  - Indemnités kilométriques définies par district
    - District 1 : 180 €
    - District 3 : 250 €
    - District 4 : 200 €
    - District 5 : 250 €
    - District 6 : 180 €
    - District 7 : 80 €
    - District 8 : 180 €

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de

**VALIDER** ces propositions

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

## **2021-079 Mise à disposition d'un terrain sis Allée Charles de Foucault : point d'apport volontaire Résidence Les Bulsons**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de lotissement sis Allée Charles de Foucault porté par la société Terra Home, comprenant la vente de 22 parcelles viabilisées libres de constructeur.

Le projet développé par la société Terra Home intègre la création d'un point d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers, du tri sélectif et des déchets verts.

A cet effet, la société Terra Home sollicite la mise à disposition à titre gracieux de deux parcelles qui accueilleront ce point d'apport volontaire.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de

**VALIDER** cette demande et de mettre à disposition de la société Terra home à titre gracieux les parcelles cadastrées AR 249 et AR 250 pour une superficie totale de 518 m<sup>2</sup> sises Allées Charles de Foucault

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

## **2021-081 Fixation des tarifs municipaux 2022**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** et **FIXE** les tarifs municipaux pour l'année 2022 détaillés dans le tableau joint à la présente délibération

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

## **2021-082 Tarifs de la cantine municipale**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la cantine scolaire comme suit à compter du 1er janvier 2022 pour l'année 2022 :

- Tarif Ticket	4,40 € le repas	
- Tarif Forfait	3,76 € le repas	
soit du 03/01/2022 au 31/03/2022		161,68 €
- Janvier 2022	53,89 €	
- Février 2022	53,89 €	
- Mars 2022	53,90 €	
soit du 01/04/2022 au 07/07/2022		169,20 €
- Avril 2022	56,40 €	
- Mai 2022	56,40 €	
- Juin 2022	56,40 €	
soit du 01/09/2022 au 16/12/2022		199,28 €
- Sept 2022	49,82 €	
- Oct 2022	49,82 €	
- Nov 2022	49,82 €	
- Déc 2022	49,82 €	

Monsieur le Maire propose de rembourser la facturation au forfait au-delà d'une semaine d'absence sur présentation d'un certificat médical.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide

**D'ACCEPTER** ses propositions

**D'APPROUVER** les tarifs proposés

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

## **2021-083 Raccordement au tout à l'égout - Participation de la commune**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place une aide pour le raccordement du tout à l'égout pour les Saint-Venantais ainsi qu'il suit :

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

### **2021-086 MAPA Réalisation d'une résidence accueil sur le site de l'ancien hospice - Avenants au marché de travaux**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux de réalisation d'une résidence accueil sur le site de l'ancien hospice à Saint-Venant, Chemin de Ceinture.

L'émergence de contraintes et de besoins d'adaptations et de mises au point technique conduisent la maîtrise d'œuvre à proposer des avenants à certains lots du marché de travaux.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de valider les avenants suivants :

#### **LOT 1 - DEMOLITION / GROS OEUVRE**

Montant du marché	442 665,02 € HT
Avenant	10 836,16 € HT
Nouveau montant de marché	453 501,18 € HT

#### **LOT 5 - METALLERIE**

Montant du marché	122 131,47 € HT
Avenant	2 010,00 € HT
Nouveau montant de marché	124 141,47 € HT

#### **LOT 7 - PLATRERIE / ISOLATION / MENUISERIES INTERIEURES**

Montant du marché	223 932,85 € HT
Avenant	3 138,40 € HT

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

**2021-088 Réhabilitation de la Rue d'Aire et de la Rue de Hurtevent par la création de chaudiou et de trottoirs - Demande de subventions auprès de partenaires Institutionnels**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réhabilitation de la Rue d'Aire et de la Rue de Hurtevent par la création de chaudiou et de trottoirs.

L'urbanisation le long des voies communales conduit à constater une cohabitation de plus en plus complexe, voire dangereuse, entre piétons et cyclistes d'une part, véhicules automobiles d'autre part.

Aussi, ces travaux, estimés à 1 251 954,65 € HT, visent plusieurs objectifs :

- Assurer la sécurité des piétons et des cyclistes, en particulier les scolaires, nombreux à emprunter ces voies pour se rendre aux écoles primaire et maternelle et au collège,
- Protéger les cyclotouristes nombreux sur ces routes
- Aménager des trottoirs
- Développer la cohésion urbaine et végétale en facilitant les aires d'infiltration
- Recalibrer les fossés qui permettent un écoulement paisible lors des fortes pluies.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de

**SOLLICITER** le Département au titre des déplacements doux et des amendes de police

**SOLLICITER** d'autres partenaires institutionnels afin de réduire la charge communale sur ce projet

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

**2021-089 - Décisions modificatives n°4 - Annule et remplace les délibérations n°2021-074 du 18/10/2021 et 2021-084 du 14/12/2021**

Le Conseil Municipal,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** les décisions modificatives suivantes :

**Section d'investissement**

**Dépenses**

2031	Prog 107	42 800 €
2182	Prog 103	1 020 €
2188	Prog 104	4 000 €
2188	Prog 50	5 040 €
2315	Prog 107	251 701 €
1641		1 500 000 €
2315-041		5 040 €

- Phase 10 : Aménagements intérieurs de la maison des associations

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 au marché de maîtrise d'œuvre

**VALIDE** les intitulés des phases 3 et 10 comme indiqués ci-dessus

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

### Questions diverses

Point inondations : 75mm d'eau en 72h

La ZEC de l'Île et les zones de drainage ont fait leur travail mais un dysfonctionnement a eu lieu à cause du canal à grand gabarit : on a pu dénombrer 280 rejets sauvages dont certains ont été régularisés. La Lacque et la Vieille Lys sont en mauvais état.

Monsieur Guy Vanbergue interroge Monsieur le Maire sur le fait qu'il n'y a pas de centre de vaccination à Saint-Venant

- Les pharmaciens et le Docteur Claboets assurent cette mission.

Fait à SAINT-VENANT  
Le Maire,  
  
